

ÉLECTIONS 2014 SCOLAIRES 4

2 novembre

VOUS DÉSIREZ VOUS PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES ?

Toute personne qui :

- a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire où elle compte se présenter;
- et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de cette commission scolaire depuis au moins six mois;

peut se porter candidate aux élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'un des postes de commissaire ou au poste de président.

NOUVEAUTÉ!

Pour la première fois, il est possible d'être candidat à la présidence de la commission scolaire.

VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES DÉPENSES, RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS OU CONTRACTER DES EMPRUNTS POUR AIDER VOTRE CANDIDATURE ?

Vous devez faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection de la commission scolaire. Cette demande peut se faire dès maintenant.

LA DÉMOCRATIE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Afin d'assurer une représentation plus équitable et un débat démocratique enrichi, le Directeur général des élections invite les femmes et les jeunes à prendre une place plus importante sur la scène politique scolaire.

Pour plus d'information :

- Communiquez avec le président d'élection de votre commission scolaire.
- Communiquez avec notre Centre de renseignements au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).
- Visitez-nous au electionsquebec.qc.ca
- Écrivez-nous à info@electionsquebec.qc.ca



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC